

COMPARUTIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC COURTCALL

Depuis le mois de mai 2009, l'entreprise CourtCall, qui a créé le programme régulier de comparution téléphonique, est le fournisseur du service de comparution téléphonique pour la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

Les comparutions volontaires à l'aide du service de CourtCall sont maintenant permises dans les affaires dont sont saisis la Division de première instance et la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, conformément à l'article 37.09 de la Règle 37 ou à toute autre directive connexe autorisant les comparutions par conférence téléphonique.

POUR OBTENIR DES PRÉCISIONS À CET ÉGARD, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC COURTCALL, PUISQUE L'EMPLOI DU SERVICE PEUT VARIER D'UN JUGE À L'AUTRE.

Pour comparaître au moyen de CourtCall, un avocat doit :

- 1. Signifier son intention à CourtCall (et non au tribunal) AU MOINS TROIS (3) JOURS D'AUDIENCE AVANT LA DATE PRÉVUE POUR L'AUDIENCE et remplir le formulaire de demande de comparution téléphonique CourtCall offert par l'entreprise;**
- 2. Payer des droits de 49 \$US (55 \$CAN) à l'ordre de CourtCall, LLC.**

CourtCall, LLC, lui fera parvenir un courriel de confirmation sur réception de la demande et du paiement susmentionnés.

Une comparution au moyen de CourtCall se déroule conformément au rôle habituel de la salle d'audience concernée. À moins d'avis contraire, tout avocat ayant rempli sa demande et payé les droits à temps peut comparaître en composant le numéro de téléconférence sans frais fourni par CourtCall, LLC. Une vérification préalable aura lieu cinq minutes avant l'heure prévue pour l'audience.

Les comparutions à l'aide de CourtCall ne sont pas obligatoires et peuvent avoir lieu sans le consentement de l'autre partie ou le consentement préalable du tribunal. Le tribunal se réserve cependant le droit d'exiger une comparution en personne.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC
COURTCALL, EN COMPOSANT LE 1-888-882-6878 OU EN VISITANT LE SITE
WWW.COURTCALL.COM
NE COMMUNIQUEZ PAS AVEC LE TRIBUNAL.**